



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lois de finances

Question écrite n° 19751

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). La loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances réforme en profondeur la nomenclature budgétaire en intégrant des missions, des programmes et des indicateurs de performance propres à chaque ministère dès 2006. Cette réforme est un vaste chantier pour chacun d'eux. Aussi, compte tenu des enjeux budgétaires et administratifs posés par la mise en oeuvre de la LOLF, il lui demande de lui dresser le bilan des actions et réflexions engagées par son administration dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

### Texte de la réponse

Pour la mise en oeuvre de la loi organique sur les lois de finances (LOLF), le secrétariat d'Etat au tourisme a fixé un programme « politique du tourisme » qui s'organise en trois actions thématiques et une action support. La première action tend à promouvoir l'image touristique de la France en concentrant l'ensemble des activités de promotion de la destination France, qu'il s'agisse de la promotion en France ou à l'étranger. La deuxième action a pour objectif de réguler l'activité touristique et structurer l'offre en regroupant les activités qui concourent à améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre touristique française. A ce titre, elle comprend l'observation statistique du secteur, sa normalisation, le plan qualité France et l'ingénierie touristique. La troisième action a pour but de concrétiser le droit aux vacances en favorisant le départ en vacances de personnes telles que les handicapés, les jeunes, les seniors, les personnes les plus démunies. L'action support est relative à l'inspection, à l'état-major, à la communication et à l'administration générale. Ainsi le programme « politique du tourisme » devrait-il permettre, outre une meilleure transparence vis-à-vis des parlementaires, une évaluation efficace des actions mises en oeuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19751

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2003, page 4430

**Réponse publiée le :** 21 juillet 2003, page 5888